



Concours d'administrateur ou administratrice territorial Session 2017

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours d'administrateur ou administratrice territorial session 2017 a été ouvert par arrêté du Président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 13 avril 2017.

Le nombre de postes était ainsi réparti :

- ✚ **Concours externe** : 24 postes
- ✚ **Concours interne** : 22 postes
- ✚ **Troisième concours** : 4 postes

La période de retrait des dossiers d'inscription était fixée du mardi 06 juin au mardi 04 juillet 2017 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au mardi 11 juillet 2017.

Le jury s'est réuni le 30 juin 2017 afin de choisir les sujets des épreuves écrites.

Les candidats ont participé aux épreuves écrites dans l'un des centres d'écrits au choix des candidats (Paris, Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France et Saint-Denis-de-la-Réunion) du lundi 25 septembre au vendredi 29 septembre 2017.

L'admissibilité a été prononcée par le jury le 24 novembre 2017.

Les épreuves orales ont eu lieu à Paris, comme suit :

- ✚ Concours externe : du 10 au 17 janvier 2018
(5 épreuves par candidat réparties sur 2 à 3 jours)
- ✚ Troisième concours : le 18 janvier 2018
(3 à 4 épreuves par candidat réparties sur 1 à 3 jours)
- ✚ Concours interne : du 22 au 26 janvier 2018
(4 à 5 épreuves par candidat réparties sur 2 à 3 jours)

La réunion d'admission s'est tenue le 02 février 2018.

Après avoir été informés des modalités de la scolarité à l'INET, les lauréats du concours entreront en scolarité le 2 mai 2018.

Sommaire

I. COMPOSITION DES JURYS	- 5 -
1) Concours externe	- 5 -
2) Concours interne	- 6 -
3) Troisième concours.....	- 7 -
II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES	- 8 -
1) Concours externe	- 8 -
2) Concours interne	- 11 -
3) Troisième concours.....	- 14 -
III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES	- 15 -
1) Concours externe	- 15 -
2) Concours interne	- 16 -
3) Troisième concours.....	- 17 -
IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY	- 18 -
V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES.....	- 24 -
1) Concours externe	- 24 -
2) Concours interne	- 24 -
3) Troisième concours.....	- 25 -
VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES.....	- 26 -
1) Concours externe	- 26 -
2) Concours interne	- 28 -
3) Troisième concours.....	- 31 -
VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES	- 35 -
1) Concours externe	- 35 -
2) Concours interne	- 38 -
3) Troisième concours.....	- 41 -
VIII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES.....	- 42 -
1) Concours externe	- 42 -
2) Concours interne	- 44 -
3) Troisième concours.....	- 44 -

IX. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS.....	- 46 -
X. CANDIDATS INSCRITS.....	- 47 -
XI. CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR.....	- 47 -
XII. CANDIDATS PRÉSENTS.....	- 48 -
XIII. PROFIL DES CANDIDATS INSCRITS.....	- 49 -
XIV. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ.....	- 51 -
1) Notes obtenues par épreuves.....	- 51 -
• <i>Concours externe.....</i>	<i>- 51 -</i>
• <i>Concours interne.....</i>	<i>- 53 -</i>
• <i>Troisième concours.....</i>	<i>- 55 -</i>
2) Moyennes générales par concours.....	- 55 -
3) Résultats d'admissibilité.....	- 56 -
XV. CANDIDATS ADMISSIBLES.....	- 57 -
XVI. PROFIL DES CANDIDATS ADMISSIBLES.....	- 57 -
XVII. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION.....	- 61 -
1) Répartition des candidats présents selon leurs choix de matières.....	- 61 -
• <i>Concours externe.....</i>	<i>- 61 -</i>
• <i>Concours interne.....</i>	<i>- 61 -</i>
• <i>Troisième concours.....</i>	<i>- 62 -</i>
2) Notes obtenues par épreuves.....	- 63 -
• <i>Concours externe.....</i>	<i>- 63 -</i>
• <i>Concours interne.....</i>	<i>- 65 -</i>
• <i>Troisième concours.....</i>	<i>- 67 -</i>
3) Notes obtenues aux épreuves à choix de matières.....	- 68 -
• <i>Concours externe.....</i>	<i>- 68 -</i>
• <i>Concours interne.....</i>	<i>- 69 -</i>
• <i>Troisième concours.....</i>	<i>- 70 -</i>
4) Moyennes générales par concours.....	- 71 -
5) Résultats d'admission.....	- 71 -

XVIII. LAURÉATS	- 72 -
1) Répartition des candidats selon leurs choix de matières	- 72 -
• <i>Concours externe</i>	- 72 -
• <i>Concours interne</i>	- 72 -
• <i>Troisième concours</i>	- 73 -
XIX. PROFIL DES LAURÉATS	- 74 -

I. COMPOSITION DES JURYS

1) Concours externe

Président	Monsieur Jean-Gabriel MADINIER Administrateur territorial Métropole de Lyon
Suppléante	Madame Laure DÉROCHE Conseillère municipale de la ville de Roanne et conseillère communautaire de Grand Roanne Agglomération
Élues locales	Madame Marie COSTES Conseillère régionale Région Nouvelle-Aquitaine
	Madame Laure DÉROCHE Conseillère municipale de la ville de Roanne et conseillère communautaire de Grand Roanne Agglomération
	Madame Isabelle NICOLAS Conseillère départementale Département des Côtes d'Armor
Fonctionnaires territoriaux	Madame Cécile GROS Administratrice territoriale Communauté d'agglomération Porte de l'Isère
	Monsieur Jean-Gabriel MADINIER Administrateur territorial Métropole de Lyon
	Monsieur Christophe QUINTELIER Administrateur territorial Communauté de communes de Pévèle-Carembault
Personnalités qualifiées	Monsieur Nicolas BERLAND Professeur de droit et gestion, Université Paris Dauphine
	Monsieur Rémy LE SAOUT Maître de conférences en sociologie, Université de Nantes
	Monsieur Alain PENIN Psychologue, expert agréé par la Cour de cassation de Paris

2) Concours interne

Président	Monsieur Jean-Gabriel MADINIER Administrateur territorial Métropole de Lyon
Suppléante	Madame Laure DÉROCHE Conseillère municipale de la ville de Roanne et conseillère communautaire de Grand Roanne Agglomération
Élues locales	Madame Océane CHARRET-GODARD Conseillère régionale Région Bourgogne - Franche-Comté
	Madame Béatrice de LAVALETTE Adjointe au maire Ville de Suresnes
	Madame Laure DÉROCHE Conseillère municipale de la ville de Roanne et conseillère communautaire de Grand Roanne Agglomération
Fonctionnaires territoriaux	Madame Annick GIRAUDOU Ingénieure en chef territoriale Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
	Monsieur Jean-Gabriel MADINIER Administrateur territorial Métropole de Lyon
	Monsieur Franck PÉRINET Administrateur territorial Conseil départemental de Loire-Atlantique
Personnalités qualifiées	Monsieur Alain PENIN Psychologue, expert agréé par la Cour de cassation de Paris
	Monsieur Jean-Dominique PONCET Administrateur territorial Ville de Vénissieux
	Monsieur Sylvain SCHIRMANN Professeur agrégé en relations internationales Université de Strasbourg

3) Troisième concours

Président	Monsieur Jean-Gabriel MADINIER Administrateur territorial Métropole de Lyon
Suppléante	Madame Laure DÉROCHE Conseillère municipale de la ville de Roanne et conseillère communautaire de Grand Roanne Agglomération
Élues locales	Madame Marie COSTES Conseillère régionale Région Nouvelle-Aquitaine
	Madame Laure DÉROCHE Conseillère municipale de la ville de Roanne et conseillère communautaire de Grand Roanne Agglomération
	Madame Isabelle NICOLAS Conseillère départementale Département des Côtes d'Armor
Fonctionnaires territoriaux	Madame Isabelle BAYET-BLAESSINGER Conservatrice territoriale de bibliothèques Ville de Nevers
	Madame Aude FOURNIER Administratrice territoriale Département du Nord
	Monsieur Jean-Gabriel MADINIER Administrateur territorial Métropole de Lyon
Personnalités qualifiées	Monsieur Cédric GRAIL Administrateur civil Ministère de la Transition écologique et solidaire - Paris
	Monsieur Alain PENIN Psychologue, expert agréé par la Cour de cassation de Paris
	Monsieur Johan THEURET Administrateur territorial Cour des comptes - Paris

II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES

1) Concours externe

Composition portant sur un sujet d'économie

Monsieur Hervé BARIOULET

Administrateur territorial, directeur stratégie et territoire à la Communauté d'agglomération du Grand Besançon

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial à la région Île-de-France, expert auprès de la Commission européenne

Monsieur Jérôme COFFINET

Économiste à la Banque de France

Madame Oriane LEBON

Adjointe de direction à la Banque de France

Monsieur Michel RUIMY

Professeur en économie à l'École supérieure de commerce de Paris

Monsieur Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES

Directeur exécutif du département d'économie à l'Institut d'études politiques de Paris

Composition portant sur un sujet de droit public

Monsieur Michel COME

Administrateur territorial, directeur du Crédit municipal de Nancy

Monsieur Gilles GUIHEUX

Directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), maître de conférences en droit public à l'université de Rennes I

Monsieur Pierre LARROUMEC

Président de chambre à la cour administrative d'appel de Bordeaux

Monsieur Bruno MALHEY

Administrateur territorial, directeur général des services à la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Monsieur Dominique POCREAU

Administrateur territorial, directeur de la médiathèque départementale de Meurthe-et-Moselle

Monsieur Pascal TOUHARI

Attaché principal, directeur au sein de l'administration générale à la ville de Montreuil

**Note de synthèse et de propositions ayant pour objet de vérifier
l'aptitude des candidats à l'analyse d'un dossier soulevant un problème
d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale**

Monsieur Patrice ALLAIS

Administrateur territorial, directeur général Solidarité citoyenneté culture à Rennes
Métropole

Monsieur Jérôme DEZOBRY

Administrateur territorial, Canal Seine-Nord Europe

Madame Sandrine GALLAIS

Formatrice, Caen

Monsieur Alain LE BRIS

Administrateur territorial, directeur général adjoint ressources au Conseil
départemental de Vaucluse

Madame Sylvie MAKARENKO

Administratrice territoriale, directrice en innovation et prospective territoriale à
Bordeaux Métropole

Monsieur Alain OSMONT

Président de chambre à la cour d'appel de Versailles

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Monsieur Cyrille BONVILLAIN

Directeur général adjoint ressources et développement au Conseil départemental du
Loir-et-Cher

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial à la région Île-de-France, expert auprès de la Commission
européenne

Monsieur Vincent CROSNIER DE BRIANT

Conseiller à la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France

Monsieur Jacques HENRI-ROBERT

Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage

Madame Roselyne LEFRANÇOIS

Présidente du Mouvement européen d'Ille-et-Vilaine

Monsieur Bruno ROMOLI

Administrateur territorial, en disponibilité

Épreuve de finances publiques consistant en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes

Monsieur Jean-François GIUNTI

Administrateur territorial, directeur au Conseil départemental des Côtes d'Armor

Monsieur Renan MEGY

Premier conseiller à la Chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Madame Sophie PISTONE

Première conseillère à la Chambre régionale des comptes d'Auvergne - Rhône-Alpes

Monsieur Christophe QUINTELIER

Administrateur territorial à la Communauté de communes de Pévèle-Carembault

Monsieur Patrice RAYMOND

Maître de conférences en droit public à l'université de Bourgogne

Monsieur Luc-Alain VERVISCH

Administrateur territorial, consultant en finances et gestion locales, chargé de cours en économie et finances locales à l'université de Cergy-Pontoise

2) Concours interne

Note de synthèse et de propositions, à partir d'un dossier, portant sur un sujet d'économie

Monsieur Florent AUBRY-LOUIS

Professeur d'économie en classes préparatoires à Rouen

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial à la Région Île-de-France, expert auprès de la Commission européenne

Monsieur Christophe COLOMBEL

Administrateur territorial, directeur général délégué à la Communauté urbaine du Grand Reims

Monsieur Jacques HENRI-ROBERT

Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage

Monsieur Jean-Pierre SABIO

Administrateur territorial, directeur général adjoint en stratégie de prospective et ressources au Conseil régional des Pays de la Loire

Monsieur Vincent TREMOLET

Conseiller en gestion des affaires, Paris

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet de droit public

Monsieur Philippe BUZZI

Premier conseiller à la Chambre régionale des comptes Grand-Est

Monsieur Michel COME

Administrateur territorial, directeur du Crédit municipal de Nancy

Monsieur Jean-Luc PISSALOUX

Professeur en droit public à l'Institut d'études politiques à Lyon

Monsieur Dominique POCREAU

Administrateur territorial, directeur de la médiathèque départementale de Meurthe-et-Moselle

Madame Aurore RANÇON-MEYREL

Directrice territoriale, responsable du secrétariat général et des affaires juridiques à la ville de Villeneuve-Saint-Georges

Monsieur Laurent RÉGNÉ

Administrateur territorial, directeur général des services à la ville de Saint-Raphaël et à la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Monsieur Patrick BARBASTE

Administrateur territorial, président de section à la Chambre régionale des comptes Grand-Est

Monsieur Laurent BESOZZI

Administrateur territorial, directeur adjoint de l'attractivité, du rayonnement international et de l'innovation à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Madame Anne COLLIN

Administratrice territoriale, directrice des ressources humaines au Conseil départemental de la Mayenne

Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE

Administrateur territorial, secrétaire général à l'office public de l'habitat de la Communauté urbaine de Strasbourg

Monsieur Franck PÉRINET

Administrateur territorial au Conseil départemental de Loire-Atlantique

Madame Emmanuelle ROCHAS

Administratrice territoriale, en disponibilité

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Madame Isabelle BAYET-BLAESSINGER

Conservatrice territoriale de bibliothèques à la ville de Nevers

Monsieur Pierre BRUTHIAUX

Conservateur territorial de bibliothèques (en retraite)

Monsieur Thomas COLLIN

Administrateur territorial, directeur général adjoint en charge des ressources et du pilotage au Conseil départemental de l'Eure

Madame Aude FOURNIER

Administratrice territoriale, directrice des ressources humaines au Conseil départemental du Nord

Madame Sandrine GALLAIS

Formatrice, Caen

Madame Annick GIRAUDOU

Ingénieure en chef territoriale au Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Épreuve de finances publiques consistant en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes

Madame Sandra DE PINHO

Administratrice territoriale, conseillère technique à la direction générale adjointe rayonnement et services à la population de la région Hauts-de-France

Monsieur Jérôme DOSSI

Premier conseiller à la Chambre régionale des comptes Bourgogne - Franche-Comté

Monsieur Pascal FORTOUL

Administrateur territorial, directeur général des services de la Communauté d'agglomération du Pays voironnais

Monsieur Sébastien SIMOES

Conseiller à la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France

Monsieur Louis-Antoine SOUCHET

Administrateur territorial, Agence française de développement

Monsieur Luc-Alain VERVISCH

Administrateur territorial, consultant en finances et gestion locales, chargé de cours en économie et finances locales à l'université de Cergy-Pontoise

3) Troisième concours

Note de synthèse et de propositions, à partir d'un dossier portant sur un sujet d'économie

Monsieur Florent AUBRY-LOUIS

Professeur d'économie en classes préparatoires à Rouen

Monsieur Jérôme COFFINET

Économiste à la Banque de France

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet de droit public

Monsieur Pierre LARROUMEC

Président de chambre à la cour administrative d'appel de Bordeaux

Monsieur Pascal TOUHARI

Attaché principal, directeur au sein de l'administration générale, à la ville de Montreuil

Note de synthèse et de propositions ayant pour objet de vérifier l'aptitude des candidats à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Monsieur Patrick PINCET

Administrateur territorial, directeur général des services de l'agglomération de Grand Paris Sud

Monsieur Bruno ROMOLI

Administrateur territorial, en disponibilité

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Monsieur Thomas COLLIN

Administrateur territorial, directeur général adjoint en charge des ressources et du pilotage au Conseil départemental de l'Eure

Madame Aude FOURNIER

Administratrice territoriale, directrice des ressources humaines au Conseil départemental du Nord

Épreuve de finances publiques consistant en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes

Madame Sandra DE PINHO

Administratrice territoriale, conseillère technique à la direction générale adjointe rayonnement et services à la population de la région Hauts-de-France

Monsieur Patrick MALFAIT

Administrateur territorial, directeur général des services au Conseil départemental du Morbihan

III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES

1) Concours externe

Questions sociales	Monsieur Jacques HENRI-ROBERT Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage
	Monsieur Guy CARRIEU Administrateur territorial, directeur général des services au Conseil départemental de la Marne
Union européenne	Monsieur Patrick BRENNER Administrateur territorial au Conseil régional d'Île-de-France, expert auprès de la Commission européenne
	Monsieur Damien THIERRY Maître de conférences en droit public à l'université François Rabelais de Tours
Droit et gestion des collectivités locales	Monsieur Gilles GUIHEUX Directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de Rennes
	Monsieur Alain LE BRIS Administrateur territorial, directeur général adjoint ressources au Conseil départemental du Vaucluse
Anglais	Madame Valérie GACON Professeure d'anglais à l'université de Bourgogne
	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie
Allemand	Madame Margarete STURM FOUCAULT Maître de conférences en allemand, chargée de mission au Pôle égalité des chances et diversité à l'Institut d'études politiques de Paris
	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences en allemand à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie (en retraite)
Espagnol	Madame Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne
	Madame Stéphanie DECANTE Maître de conférences à l'université Paris X Nanterre-La Défense
Italien	Madame Sabina CASSANELLI-MODUGNO Professeure à l'Institut d'études politiques de Paris
	Madame Norma ROMANELLI Professeure d'italien, responsable de formation à la Chambre de commerce italienne pour la France

2) Concours interne

Questions sociales	Monsieur Jacques HENRI-ROBERT Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage
	Monsieur Guy CARRIEU Administrateur territorial, directeur général des services au Conseil départemental de la Marne
Union européenne	Madame Karine ABDEREMANE Maître de conférences en droit public à l'université François Rabelais de Tours
	Monsieur Patrick BRENNER Administrateur territorial au Conseil régional d'Île-de-France, expert auprès de la Commission européenne
Droit et gestion des collectivités locales	Madame Nelly FERREIRA Maître de conférences en droit public à l'université de Cergy-Pontoise
	Monsieur Jean- Robert JOURDAN Administrateur territorial, inspecteur à l'Inspection générale des affaires sociales
Anglais	Madame Isabelle DEPARDIEU Professeure certifiée d'anglais à l'université de Bourgogne
	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie
Allemand	Madame Margarete STURM FOUCAULT Maître de conférences en allemand, chargée de mission au Pôle égalité des chances et diversité à l'Institut d'études politiques de Paris
	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences en allemand à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie (en retraite)
Espagnol	Madame Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne
	Madame Stéphanie DECANTE Maître de conférences à l'université Paris X Nanterre-La Défense

3) Troisième concours

Questions sociales	Monsieur Jacques HENRI-ROBERT Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage
	Monsieur Guy CARRIEU Administrateur territorial, directeur général des services au Conseil départemental de la Marne
Union européenne	Madame Karine ABDEREMANE Maître de conférences en droit public à l'université François Rabelais de Tours
	Monsieur Patrick BRENNER Administrateur territorial au Conseil régional d'Île-de-France, expert auprès de la Commission européenne
Droit et gestion des collectivités locales	Monsieur Gilles GUIHEUX Directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de Rennes
	Monsieur Alain LE BRIS Administrateur territorial, directeur général adjoint ressources au Conseil départemental du Vaucluse
Anglais	Madame Isabelle DEPARDIEU Professeure certifiée d'anglais à l'université de Bourgogne
	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie
Allemand	Madame Margarete STURM FOUCAULT Maître de conférences en allemand, chargée de mission au Pôle égalité des chances et diversité à l'Institut d'études politiques de Paris
	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences en allemand à l'université Paris VI Pierre et Marie (en retraite)
Italien	Madame Sabina CASSANELLI-MODUGNO Professeure à l'Institut d'études politiques de Paris
	Madame Norma ROMANELLI Professeure d'italien, responsable de formation à la Chambre de commerce italienne pour la France

IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY

Présider le jury du concours d'administrateur territorial quand on exerce ces fonctions depuis près de 30 ans est une expérience enrichissante. D'abord parce qu'elle conduit à se réinterroger sur le métier, sur les compétences et qualités nécessaires pour exercer les fonctions qui seront celles des candidats demain. Mais également parce que cela suppose de faire fonctionner un collectif de personnalités d'horizons différents réunies pendant des journées entières dans le seul but de faire le meilleur choix pour les collectivités territoriales.

Le climat à la fois cordial et sérieux a permis un fonctionnement harmonieux du jury. Les notations et appréciations ont toujours fait l'objet de consensus, dès le premier tour de table dans la quasi-totalité des cas. Je remercie tous les membres du jury pour leur sens de la responsabilité et la qualité de nos échanges et souligne en particulier l'appui et les conseils avisés de Laure Déroche, vice-présidente et d'Alain Pénin, psychologue.

1. Sur l'organisation du concours

L'ensemble du jury a pu apprécier le professionnalisme et la disponibilité du service des concours du CNFPT dans la préparation comme dans le déroulement des épreuves. Ce service doit garantir un déroulement du processus en conformité avec les règles, dont il s'acquitte parfaitement, ainsi que l'illustre la certification qualité dont il est titulaire.

Il doit aussi chaque année travailler avec un nouveau président de jury, qui n'a pas l'expérience de l'année précédente, et assurer son information. Pour sa part, le président doit, dès le début, être associé à ce processus et être à même d'assurer la cohésion et le bon fonctionnement du jury et de garantir son indépendance. Cet équilibre entre un processus très normé et la liberté d'appréciation du jury n'a rien d'évident mais a pu être assuré de manière satisfaisante grâce à l'écoute et au soutien de la responsable du service des concours.

Le jury a apprécié le temps de formation qui lui a permis de faire connaissance, de se doter de critères d'évaluation élaborés en commun et de tester lui-même l'exercice de mise en situation collective auquel sont soumis les candidats.

S'agissant de la mise en situation collective, il est utile que les jurys à venir consacrent suffisamment de temps à se préparer à l'exercice ; il importe de valider chacun des cas proposés et s'assurer que le contexte et la problématique seront compris par chacun des candidats sans ambiguïté.

2. Sur les épreuves orales

- L'entretien

Le déroulement de l'entretien a été identique pour les trois concours : d'abord une présentation de dix minutes du parcours et de la motivation des candidats, puis un échange avec le jury portant sur différentes questions pendant vingt minutes, enfin un retour sur l'épreuve de mise en situation professionnelle pendant une quinzaine de minutes. Pour le 3^e concours, le jury est revenu systématiquement dans l'échange sur le projet professionnel afin de vérifier sa cohérence et bien comprendre la motivation des candidats.

Dans les entretiens, le jury a tenu une posture en même temps bienveillante et exigeante, cherchant à rencontrer véritablement chaque candidat et lui permettre de mettre en lumière ses qualités. Il s'est efforcé de varier les questionnements alternant entre des sujets concernant les collectivités ou les politiques publiques et des questions plus générales ; dans ce dernier cas, il s'agissait de vérifier les connaissances et l'ouverture d'esprit des candidats sur des faits ou débats d'actualité et, surtout, leur capacité à exprimer et à argumenter une position. Il a, en outre,

systématiquement mis les futurs administrateurs dans de courtes mises en situation pour apprécier leur capacité à se projeter dans des responsabilités professionnelles, à appréhender des questions concrètes et faire preuve de bon sens.

- La mise en situation professionnelle collective

Le concours 2017 était la deuxième année de la mise en œuvre de l'épreuve de mise en situation collective.

Cette épreuve est apparue sans conteste utile à tous les membres du jury en ce qu'elle ajoute une vision qui complète l'entretien individuel. Elle permet de voir chaque candidat dans une situation d'interaction avec des collègues et d'apprécier leur capacité à se mettre concrètement dans une situation professionnelle. Elle apporte de la matière à l'échange individuel permettant de nourrir le dernier quart d'heure d'entretien avec le candidat sur son analyse de l'exercice collectif et de sa propre contribution et aussi, de mieux apprécier sa personnalité.

Pour l'évaluation des candidats dans cette épreuve, le jury a considéré qu'on ne pouvait dissocier l'épreuve elle-même de l'analyse qu'en fait le candidat dans les 15 dernières minutes d'entretien. Même s'il s'est principalement fondé sur cette dernière phase pour attribuer les notes, il a aussi apprécié la manière dont les candidats savaient, au cours de l'exercice, animer ou participer à la réunion, leur qualité d'expression, voire de conviction ainsi que leurs apports à l'atteinte de l'objectif fixé. Cette pratique est en cohérence avec le texte du décret du 16 novembre 2015 sur les modalités d'organisation du concours qui prévoit, s'agissant du candidat, que l'épreuve permet « d'apprécier sa compréhension des enjeux du sujet et de la situation. Seront également évaluées sa capacité à argumenter, sa réactivité, son aptitude à l'écoute et à la mise en œuvre de relations de coopération ainsi que sa faculté d'analyse et de distanciation ».

Trois observations peuvent être faites sur le comportement des candidats dans cette épreuve :

- les mises en situation font apparaître une recherche trop systématique du consensus : les candidats sont soucieux de montrer leur capacité de collaboration et le respect porté à leurs « collègues », ce qui est logique car une des finalités de cette épreuve est de démontrer leur capacité à s'inscrire dans un travail collectif. Mais ils le font parfois au détriment de l'affirmation des positions qu'ils auraient pu ou dû défendre, compte tenu du rôle qui leur était assigné dans l'exercice. Les futurs administrateurs ne peuvent ignorer pourtant que la vie professionnelle est faite aussi de points de vue distincts qu'il faut savoir exprimer et confronter aux autres : ils doivent en tenir compte dans le cadre de cet exercice ;
- trop souvent la consigne donnée dans l'exercice n'est pas réinterrogée et on conseillera aux futurs candidats de se poser la question de la finalité de ce qui leur est demandé avant de passer aux solutions ou aux modalités de travail commun. C'est aussi ce qui permet d'apprécier si un futur administrateur a le recul nécessaire sur la commande et, au regard des risques éventuels qu'elle présente, s'il est en mesure d'apporter à sa collectivité une réponse sûre ;
- plusieurs groupes ont mal géré le temps imparti. Deux d'entre eux ont pris le parti de s'accorder deux ou trois minutes de réflexion avant d'engager la réunion mais le jury n'a pas noté que cela améliorerait leur performance dans l'exercice. À trois reprises, des groupes ont terminé avant l'heure, ce qui a conduit à des silences de plusieurs minutes : on ne saurait trop recommander aux candidats d'utiliser tout le temps disponible, même au risque d'être coupé par le jury.

3. Remarques relatives aux différents concours

- Concours externe

Les candidats du concours externe sont apparus d'un niveau très hétérogène, ce dont témoigne la forte dispersion des notes d'entretien, de 4 à 19. Pour certains candidats, des lacunes importantes et une difficulté à argumenter les réponses ont surpris. Le jury a été conduit à attribuer des notes éliminatoires.

À l'inverse, le jury a été favorablement impressionné par le niveau de connaissance élevé et la forte motivation de certains candidats : le sens du service, l'intérêt pour l'action publique locale et la volonté de s'engager professionnellement de plusieurs jeunes lauréats rendent confiant sur l'avenir du cadre d'emploi.

Les futurs candidats doivent prendre en compte l'importance de l'expression de leur motivation. Trop souvent, le jury entend un discours général sur le service public, sans qu'il soit étayé par des exemples de travaux, stages ou d'expériences extra-professionnelles. Cela donne alors l'impression que le candidat passe le concours d'administrateur territorial comme n'importe quel autre concours administratif et ne se projette pas dans une collectivité territoriale et dans son futur métier. Or les membres du jury, majoritairement des administrateurs territoriaux et des élus, rapprochent l'entretien à des processus de recrutement qu'ils mènent régulièrement dans leurs collectivités et se demandent s'ils embaucheraient le candidat. Pour le dire autrement, ils se posent la question de son employabilité future, ce qui est un élément central dans le système de la fonction publique territoriale où chaque élève administrateur aura à se faire recruter par son futur employeur. Une motivation absente, trop abstraite ou sans aucune cohérence avec le CV est un obstacle dirimant.

- Troisième concours

Compte tenu du nombre de candidats admissibles (9), diminué de trois désistements, le jury n'a pourvu que trois postes sur les quatre autorisés.

Il le regrette et s'interroge sur l'attractivité insuffisante de ce dispositif qui a vocation à diversifier l'accès à la fonction publique. Compte tenu des changements à l'œuvre dans l'environnement public et des transformations des modalités mêmes de l'action publique locale, l'ouverture du cadre d'emplois à des professionnels venus de l'entreprise ou du monde associatif, politique ou syndical introduit une diversité très utile aux collectivités.

Cela suppose sans doute de se poser la question d'une augmentation du nombre de places réservées à cette voie, mais, à plus court terme, de mieux promouvoir cette voie d'accès pour attirer de plus nombreux candidats aux prochains concours.

Parmi les trois lauréats, on peut noter que deux d'entre eux avaient déjà accompli de nombreuses missions pour les collectivités comme prestataire ou dans le cadre d'un contrat de travail. Pour ne pas avantager excessivement les candidats qui sont déjà insérés dans ce milieu professionnel, il est opportun de veiller à ce que les exercices de mise en situation professionnelle du troisième concours ne portent pas, à l'avenir, sur des sujets de gestion interne des collectivités locales, mais sur un champ plus large, tout en restant sur des enjeux locaux, comme le prévoit le décret.

- Concours interne

Globalement, le nombre de candidats admissibles titulaires de la fonction publique d'État est de 7/40 et parmi eux, seuls 2 sont lauréats du concours. Ces proportions sont faibles, inférieures à celles des concours précédents et on peut regretter que le concours n'ait pas attiré plus de fonctionnaires de l'État, alors que leur présence contribue également à la diversité des promotions.

La fourchette des notes a été un peu plus resserrée que dans le concours externe (de 17 à 5) mais le niveau moyen du concours interne n'est pas apparu satisfaisant au jury. Malgré leur expérience professionnelle, beaucoup de candidats ont montré des lacunes difficilement compréhensibles sur la gestion des collectivités locales et

sur le cadre juridique, économique et social de leur action ; certains n'ont pas fait preuve, sur le management des équipes ou la relation avec les élus, du recul et de la lucidité qu'on peut attendre de plusieurs années de pratique.

Si la plupart des candidats s'était préparée correctement à des questions relatives à l'actualité, peu d'entre eux étaient capables de se repérer dans les principaux débats politiques, économiques ou sociologiques en lien avec la décentralisation, le service public et les politiques publiques locales ou de citer des auteurs qui influencent aujourd'hui l'action publique. Les candidats qui se préparent au concours doivent savoir que le jury attend d'eux qu'ils aient un regard large sur l'action publique et qu'ils identifient les enjeux et la stratégie des principaux acteurs.

Comme dans les autres concours, les candidats ont fait dans l'ensemble une présentation de qualité de leur parcours et de leur motivation dans les dix minutes imparties au début de l'entretien.

Sans doute du fait de leur préparation, certains candidats en font une présentation trop écrite et récitée, ce qui ne favorise pas une bonne écoute du jury. De manière générale, il est souhaitable de conserver un minimum de spontanéité dans l'échange afin de permettre au jury de mieux percevoir la personnalité de chacun.

Il est à noter que les trois quart des candidats internes admis étaient inscrits à la préparation de l'INSET d'Angers, ce qui paraît valider l'efficacité de ce dispositif.

4. Les résultats

Le jury a considéré que tous les postes ne pouvaient être pourvus sans porter atteinte au niveau et à la réputation du cadre d'emplois.

Au final, il a pourvu au total 47 postes sur 50 ouverts, soit 20 postes sur 22, pour le concours interne, la totalité des 24 postes ouverts pour le concours externe et 3 postes sur 4 pour le troisième concours.

Il faut noter que la question de la baisse du taux de sélectivité (rapport entre les présents et les admis) sera nécessairement une préoccupation pour les prochains concours.

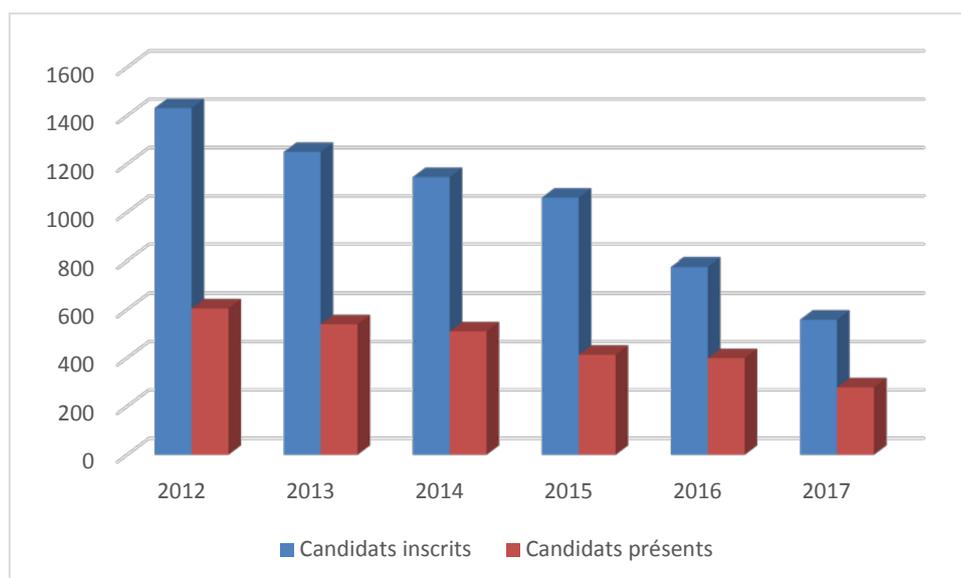
5. Une évolution du concours préoccupante pour le cadre d'emploi

Les chiffres du concours 2017 montrent en effet une nette baisse des inscrits et des présents aux différents concours par rapport à l'année dernière :

- au concours externe : 491 inscrits en 2016 et 318 en 2017, 257 présents en 2016 et 136 en 2017 ;
- au concours interne : 257 inscrits en 2016 et 211 en 2017, 171 présents en 2016 et 125 en 2017 ;
- au troisième concours : 28 inscrits en 2016 et 29 en 2017, 21 présents en 2016 et 17 en 2017.

Il y a lieu de s'inquiéter de cette désaffection pour le concours d'administrateur car force est de constater qu'il s'agit à la fois d'un mouvement d'ampleur et d'une tendance continue depuis plusieurs années.

Graphique sur l'évolution du nombre d'inscrits aux concours d'administrateur territorial 2012 - 2017



Entre 2012 et 2017, le nombre de candidats inscrits a baissé de 61 % et le nombre de candidats présents de 54 %.

Cette évolution touche l'ensemble des concours même si elle est un peu plus marquée encore s'agissant du concours externe.

Elle devrait faire l'objet d'une analyse approfondie en comparant ces évolutions à celles des autres concours A+ afin de repérer ce qui est commun à l'ensemble de la fonction publique (image du service public et de ses métiers, impact des rémunérations relatives entre secteur privé et public, etc.) et ce qui est spécifique à la fonction publique territoriale, aux collectivités locales et au métier d'administrateur.

On peut espérer que la décision de modifier désormais le calendrier du concours en le décalant à des dates plus cohérentes avec l'année universitaire (écrits en juin et oraux à partir du 15 octobre) soit de nature à accroître le nombre de candidatures.

Dans l'attente, il serait utile que le CNFPT et l'Association des administrateurs territoriaux de France intensifient encore leurs efforts d'information sur le concours et sur la formation à l'INET pour une promotion plus efficace du métier d'administrateur. La tension croissante observée depuis quelques mois sur le marché du travail des cadres (qu'illustrent les prévisions pour 2018 et 2019 faites par l'APEC, l'Association pour l'emploi des cCadres) conduit à une concurrence accrue sur le recrutement des jeunes diplômés. Cet élément conjoncturel est un motif supplémentaire pour amplifier l'effort de promotion du concours et du métier.

6. Une nouvelle promotion qui renouvelle le cadre d'emplois

Je suis convaincu que les nouveaux élèves administrateurs lauréats du concours 2017 constateront bientôt par eux-mêmes qu'il y a un paradoxe à cette évolution tant les opportunités professionnelles qui s'offrent à eux sont riches, les collectivités diverses et les fonctions qu'ils peuvent occuper multiples.

Le profil de cette nouvelle promotion se caractérise par une dominante féminine : au total, 27 femmes et 20 hommes, la part des premières étant supérieure dans le concours interne (respectivement 15 et 5) et dans le troisième concours (respectivement 2 et 1), mais inférieure dans le concours externe (respectivement 10 et 14).

Elle est majoritairement issue des IEP : c'est le cas de 22 lauréats du concours externe sur 24, dont la moitié de l'IEP de Paris, de 11 internes et de 1 troisième concours.

Cette nouvelle promotion participera, j'en suis convaincu, au renouvellement du cadre d'emplois.

Je souhaite à chacun des lauréats de tirer le meilleur profit de son temps de scolarité à l'INET pour compléter sa formation et s'exercer au métier auprès des élus et des administrateurs en poste. Demain, leurs qualités de curiosité, de discernement et d'écoute des habitants et usagers ainsi que leurs capacités d'innovation et de travail collectif seront des atouts pour les collectivités territoriales face à un contexte financier et budgétaire radicalement nouveau et à des modèles économiques et techniques qui bouleversent l'action publique.

Jean-Gabriel MADINIER
Administrateur territorial
Directeur général délégué Métropole de Lyon

V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES

1) Concours externe

- ✚ **Composition portant sur un sujet d'économie**
Les investissements étrangers en France et le développement des territoires.
- ✚ **Composition portant sur un sujet de droit public**
L'action de l'administration et les différents droits de la responsabilité.
- ✚ **Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale**
Les mineurs non accompagnés.
- ✚ **Composition portant sur une question de la société contemporaine**
Faut-il encore être féministe ?
- ✚ **Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes**
La rationalisation des normes qui pèsent sur les budgets locaux est-elle une entreprise impossible ?
La séparation entre ordonnateur et comptable a-t-elle encore du sens pour les finances locales ?
Les collectivités locales sont-elles les mauvaises élèves du redressement des comptes publics ?
Le projet d'exonérer 80 % des contribuables locaux de taxe d'habitation signe-t-il la fin de l'autonomie fiscale des collectivités locales ?

2) Concours interne

- ✚ **Note de synthèse portant sur un sujet d'économie**
Le territoire doit-il être une marque pour développer son attractivité économique ?
- ✚ **Note de synthèse portant sur un sujet de droit public**
Les enjeux déontologiques dans la fonction publique territoriale.
- ✚ **Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle**
Le projet d'administration numérique.
- ✚ **Composition portant sur une question de la société contemporaine**
Faut-il encore être féministe ?
- ✚ **Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes**
La transparence financière peut-elle conduire à une meilleure maîtrise des dépenses des collectivités territoriales ?
En quoi le développement d'une politique d'achat peut-il permettre aux collectivités territoriales de dégager des économies ?
En quoi l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales n'est-il pas redondant avec d'autres structures d'observation ?
Peut-on dire que les collectivités territoriales ont réussi à faire face à la diminution des dotations de l'État ?
Comment l'État peut-il peser sur l'évolution des dépenses des collectivités ?

3) Troisième concours

- ✚ Note de synthèse portant sur un sujet d'économie**
Investissement public local et croissance.
- ✚ Note de synthèse portant sur un sujet de droit public**
L'open data et la modernisation de l'action publique.
- ✚ Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale**
La publicité extérieure.
- ✚ Composition portant sur une question de la société contemporaine**
Faut-il encore être féministe ?
- ✚ Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes**
La fiscalité locale est-elle définitivement irréformable ?
Les conditions d'un redémarrage de l'investissement local sont-elles réunies ?
Quelles conséquences peut-on anticiper de la proposition de financement des Régions par un transfert de TVA ?
Les finances départementales, tensions sociales ou facilités immobilières ?
De quels leviers disposent les collectivités locales pour assurer la maîtrise de leur masse salariale ?

VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES

1) Concours externe

Composition portant sur un sujet d'économie

Le sujet était intéressant et permettait de mobiliser ses connaissances en mettant en perspective ce qui est du ressort de l'Union européenne, de politiques nationales et de politiques régionales.

Globalement, les candidats ont bien cerné les interactions positives et les risques. Beaucoup d'entre eux se situent dans la moyenne et il a été remarqué qu'il n'y avait pas eu d'analyses très originales.

Si les exemples sont généralement cités à bon escient, les candidats ont rencontré des difficultés pour identifier les meilleurs apports théoriques contenus dans les documents.

Enfin, les leviers des collectivités et des territoires n'ont pas toujours été bien appréhendés.

Composition portant sur un sujet de droit public

Le sujet proposé a pu paraître très large et sans difficulté majeure. Ce qui a toutefois eu pour conséquence une difficulté à départager les candidats qui, globalement, étaient d'un bon niveau.

Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Le sujet proposé ne présentait pas de difficultés particulières. Les documents contenus dans le dossier n'étaient pas compliqués à comprendre et le thème ne pouvait être méconnu des candidats. Ainsi, beaucoup de copies ont été jugées assez bonnes.

Il a été relevé par ailleurs, que certains candidats ne maîtrisent pas l'exercice et n'ont pas ou peu d'arguments à proposer, se contentant de reprendre les idées du dossier sans faire appel à leur propre culture.

Avec une bonne méthode, des candidats sont parvenus à valoriser les enjeux essentiels du dossier, mais peu furent aptes à le transcender, ne parvenant pas véritablement à émettre leurs propres propositions (notamment sur les aspects de maîtrise financière).

Au final, cette épreuve a permis de juger les qualités des candidats, à savoir leurs capacités analytiques, synthétiques, stylistiques, et d'appréhender leur curiosité et culture.

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Le sujet proposé était intéressant, d'actualité et controversé. Il nécessitait une approche multiple (historique, philosophique, juridique, économique, littéraire, sociale...).

Le sujet étant une question, le candidat se devait d'y répondre. Or, cela n'a pas toujours été le cas.

Le mot « encore » devait guider le candidat dans sa réflexion : est-il toujours pertinent d'être féministe aujourd'hui ?

Certains candidats ont axé leur développement sur le féminisme en général en oubliant la mise en perspective des objectifs du mouvement féministe et n'avaient visiblement pas beaucoup d'idées sur le sujet (faiblesse d'argumentation et de références).

Il a été regretté un manque de définition et de limites du sujet, un manque de rigueur et de structuration, de fil conducteur et des problèmes de syntaxe, de fautes d'orthographe dans certaines copies.

Les points forts des bonnes ou très bonnes copies ont été la définition et la mise en perspective du sujet, une structuration du propos assortie de références pertinentes et la prise de position du candidat.

Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes

Les sujets étaient accessibles et les documents apportaient beaucoup d'éléments de réponses. Il a été parfois difficile aux candidats de s'extraire des documents portant sur les normes ou ceux concernant la situation financière des collectivités.

Le panel des questions portait sur des sujets d'actualité mais permettait également de vérifier que les candidats maîtrisaient bien les mécanismes fondamentaux (séparation ordonnateur – comptable).

Le sujet a été compris et les hors sujets assez rares. Les enjeux principaux ont été relativement bien perçus. Cependant, de nombreux candidats ont recopié les documents sans apporter de connaissances. Par exemple, il paraît étonnant qu'à ce niveau de concours, les assouplissements à la séparation entre ordonnateur et comptable (contrôle hiérarchisé et partenarial...) aient été souvent inconnus.

Au-delà des connaissances en finances publiques, le niveau d'expression écrite a fait une différence majeure entre les candidats.

D'excellentes copies, avec des connaissances actualisées et un bon raisonnement ont été relevées. Un travail sérieux a pu ainsi permettre aux candidats d'obtenir de bonnes notes.

L'épreuve a semblé être mieux appréhendée, comme en a témoigné la qualité formelle des copies. La plupart des candidats a respecté la forme attendue pour l'épreuve, c'est-à-dire une courte introduction et un développement organisé par partie.

La difficulté principale a résidé dans l'utilisation des documents. Ils n'ont pas suffisamment été vus comme le départ de la réflexion, nécessitant ensuite un raisonnement ainsi qu'une position des candidats. Peu de candidats ont ainsi réellement répondu à la question sur l'impossibilité de rationaliser les normes. Au surplus, le degré de précision attendue n'a pas été encore bien perçu. Les copies les plus mauvaises se sont contentées de commenter les textes, sans aucun apport personnel, ce qui a « masqué » un peu leurs lacunes.

L'appropriation des connaissances demeure fragile. Une lecture fréquente des newsletters de type Localtis ou la Gazette des finances permettrait aux candidats de mieux discerner les enjeux.

2) Concours interne

✚ Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet d'économie

Le sujet proposé en économie était particulièrement intéressant, d'actualité, riche et tout à fait pertinent pour un concours d'administrateur ou administratrice territorial.

Les candidats ont parfois eu des difficultés à définir le sujet sur le plan juridique et à présenter un plan cohérent. Ils ont peu illustré leur thèse alors que les exemples étaient très abondants.

Alors que beaucoup de candidats n'ont pas l'habitude de traiter une note de synthèse portant sur un sujet d'économie, certains ont cependant présenté des réflexions pertinentes avec des connaissances appropriées en économie.

Le niveau d'ensemble a été jugé satisfaisant, en concordance avec le niveau du concours. Cependant, il est rappelé que les candidats doivent présenter une solide argumentation, faire attention à l'orthographe et faire apparaître clairement l'essentiel des idées. Enfin, certains candidats doivent revoir les principes de l'introduction.

✚ Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet de droit public

Le sujet particulièrement d'actualité permettait aux candidats de faire valoir leurs connaissances juridiques au-delà des documents fournis.

Dans l'ensemble, il y a eu peu de hors sujet. Par contre, on a noté non seulement de nombreuses confusions entre fonctionnaires, contractuels et élus..., mais aussi de rares propositions pertinentes.

Le niveau d'ensemble était moyen et les candidats semblent avoir eu du mal à appliquer le mode projet dans leurs propositions.

Les candidats n'ont souvent pas traité le sujet dans sa globalité, limitant la plupart du temps les enjeux déontologiques au conflit d'intérêt et aux lanceurs d'alerte. Le reste des obligations déontologiques n'a souvent pas été traité de façon approfondie dans les propositions de mise en œuvre alors même que la laïcité par exemple est un enjeu fort aujourd'hui.

Les réponses apportées par les candidats ont souvent laissé un goût d'inachevé. En effet, très peu de notes de synthèse pourraient être réutilisées dans la vraie vie professionnelle.

✚ Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle

Cette épreuve est essentielle car elle permet d'évaluer la capacité de synthèse, l'expression écrite, l'aptitude à concevoir et à répondre à une commande.

Globalement, les candidats ont compris les enjeux essentiels du sujet, notamment le cadre juridique de référence et les questions liées à la transformation et à la mutation de l'action publique locale. Une majorité de candidats a perçu la notion de valeur ajoutée de la dématérialisation des process de gestion et la problématique de la conduite du changement.

Si le niveau des copies est correct, on peut regretter une faible maturité des candidats sur ces questions de transition numérique.

Par ailleurs, il a été relevé parfois une faible culture territoriale et l'inexistence d'apports personnels.

En général, le dossier a été bien appréhendé et exploité, mais il a été constaté que les propositions et recommandations sont restées assez « timorées » et « conservatrices » alors que la question essentielle de l'innovation était sous-jacente.

Au-delà des éléments du dossier, les expériences innovantes en lien avec le sujet ont été rarement présentées.

✚ Composition portant sur une question de la société contemporaine

Ce sujet d'actualité intéressant permettait de mesurer la culture générale des candidats, et l'habileté à définir et manier des concepts parfois caricaturés dans les médias et la société civile.

L'actualité politique, juridique, sociale, culturelle, sur les plans national et international fournissait matière à des développements intéressants, même si cela pouvait constituer une difficulté en demandant aux candidats de faire preuve d'une capacité de synthèse.

Le sujet n'a pas toujours été correctement perçu. Il ne s'agissait pas de fournir une description de la situation des femmes aujourd'hui en France, en Europe ou dans le monde ; ni d'un débat pour ou contre les Femens, ou la PMA.

Mais globalement, la problématique et le questionnement attendus ont été bien appréhendés par les candidats.

Le niveau des candidats a été dans l'ensemble moyen. Certains ont su circonscrire le sujet, car ils l'ont interrogé et se sont évertués à expliquer le concept « féminisme », d'autres n'y sont pas parvenus par manque de méthode ou/et de connaissances générales. Force est de constater que beaucoup se sont contentés de faire part d'idées émanant de l'actualité et non d'une culture générale. D'autres encore n'avaient pas le niveau rédactionnel requis pour formuler des phrases syntaxiquement correctes et respecter les règles orthographiques.

Beaucoup de candidats ont traité partiellement le sujet. Leurs difficultés émanaient de leur manque de culture générale, d'un manque de préparation à l'épreuve donnant jour à une rédaction hâtive, laborieuse au contenu lacunaire. A contrario, les points forts de certains furent leur culture générale et leur préparation à l'exercice-type pour affronter l'épreuve en temps limité.

Concernant les termes du sujet, des candidats n'ont pas défini le terme « féminisme » et ont manqué de connaissances historiques et sociales. Beaucoup ont traité le sujet du féminisme comme s'il ne concernait que les femmes, et non l'ensemble de la société. L'importance de l'adverbe « encore » a en général été soulignée, notamment dans la perspective historique. Par contre, le verbe « faut-il » a souvent été laissé de côté.

Alors que dans les copies moyennes où la réflexion s'est limitée à un ou deux aspects du sujet, on est resté à une description ou une narration autour du sujet, les bonnes copies, quant à elles, ont mis le sujet en perspective, l'élargissant considérablement au lieu de le traiter comme une note de synthèse.

En général, la réflexion s'est limitée à la France (et quand elle s'est orientée vers d'autres pays ou continents, elle a été caricaturale) et l'aspect politique du sujet n'a été qu'effleuré.

Cette épreuve permet bien de juger les compétences analytiques d'un candidat ainsi que sa capacité à mobiliser ses connaissances et à élaborer une démarche argumentative pour convaincre. Elle permet d'appréhender aussi son degré de curiosité et sa persévérance ayant dû au préalable travailler pour s'y préparer.

(D'autres remarques concernant cette épreuve sont communes avec les commentaires de l'épreuve du troisième concours).

Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes

Les sujets proposés distinguaient des aspects juridiques, institutionnels et financiers.

Hormis la question 3 relativement technique (et peut-être un peu plus complexe), les questions étaient suffisamment larges pour permettre aux candidats d'apporter des éléments de réflexion, même sans avoir de connaissances précises sur le sujet.

Alors que la question 2 était plus originale, à la frontière des finances publiques et de la commande publique, les sujets 2 et 5 étaient au cœur de l'actualité de la matière.

De manière générale, les sujets proposés étaient propices à une réflexion problématisée.

Contrairement à l'année passée, l'épreuve a été mieux appréhendée par les candidats (la majorité a répondu à toutes les questions, alors que beaucoup de copies étaient, l'année dernière, inachevées).

Les sujets semblent avoir été correctement perçus par les candidats, hormis la question 1 pour laquelle le lien entre la transparence financière et la maîtrise des dépenses a rarement été réalisé.

L'analyse a été souvent partielle : soit par manque de connaissances, soit par manque de temps pour traiter la question entièrement. Les candidats ont été influencés par les documents joints et certains se sont limités à leur analyse. La réponse aux questions s'est cantonnée à un commentaire des documents et ils en ont oublié la problématique. Par exemple, pour la question 1 sur la transparence financière, beaucoup de copies se sont cantonnées à la problématique de ROB alors que la question était nettement plus large.

Dans l'ensemble, l'analyse a été descriptive mais n'a pas assez fait l'objet d'une démonstration et a manqué parfois de hauteur. L'apport de connaissances personnelles a été plutôt correct.

Le niveau d'ensemble est hétérogène. Beaucoup de copies ont récité davantage un cours qu'elles n'ont problématisé le sujet. De très bonnes copies ont été pénalisées par le manque de temps (une question non traitée).

Les points forts des candidats reposent sur la hiérarchisation de leurs idées dans des plans apparents, clairs et simples.

Souvent, les candidats manquent de références juridiques et financières (données chiffrées, rapports récents, etc.) et semblent davantage réciter un cours magistral que produire une analyse de futurs dirigeants des collectivités territoriales. La réponse 3 est à ce titre assez symptomatique : peu de candidats sont parvenus à écrire que l'OGFPL est concurrencé par d'autres organismes (Chambre régionale des comptes, Cour des comptes, Associations d'élus, etc.) qui nuisent à son influence.

De nombreuses fautes d'orthographe sont encore à déplorer et certaines inadmissibles pour ce niveau de concours.

3) Troisième concours

✚ Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet d'économie

Le niveau général des copies est faible. En effet, peu de copies ont répondu à l'exercice à la fois sur le fond et la forme.

La problématisation du dossier et la lecture critique des documents constituent à l'évidence le principal écueil de l'épreuve. Même les meilleures copies ont peine à faire état de véritables capacités de réflexion et de synthèse.

Très peu de copies constituent de ce fait un document opérationnellement utile : c'est au lecteur soit de dégager une problématique, soit de faire le tri au sein d'informations d'importances inégales.

Il a été par ailleurs noté des difficultés à formaliser l'exercice (certaines copies sont bâclées – parties inexistantes ou sous forme de plan détaillé – la maîtrise du français semble erratique).

Des efforts de la part des candidats sont souhaitables pour mieux présenter les propositions et le cadrage (concepts, chiffres).

✚ Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet de droit public

Le sujet a semblé parfaitement pertinent et actuel et présentait un intérêt certain pour les candidats de la troisième voie.

Dans l'ensemble, les candidats n'ont pas perçu l'ensemble des enjeux du sujet. Le traitement n'a été que partiel voire superficiel. Beaucoup n'ont pas su appréhender son importance pour les acteurs des collectivités territoriales.

Les formes de la note ne sont pas toujours connues, l'écriture est souvent relâchée et l'analyse de fond insuffisante, certains candidats paraissant manquer de culture générale. Les idées étaient souvent exposées de manière peu hiérarchisée et leur articulation était faible.

De fait, les notes étaient peu opérationnelles et ne correspondaient pas à ce qui est attendu d'un administrateur ou d'une administratrice. Beaucoup de copies étaient un simple collage d'idées.

Cette épreuve est très utile pour apprécier les capacités des candidats qui paraissent pour certains ne pas bien connaître le monde des collectivités territoriales et en particulier leur administration. Elle présente l'intérêt de mettre en valeur les capacités du candidat à raisonner juste, rapidement et de manière réaliste.

Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Le sujet permettait de travailler sur un cas concret et réaliste qui se pose très habituellement dans une collectivité territoriale :

- *stratégie urbanistique et économique ;*
- *problématique juridique ;*
- *gestion d'un calendrier d'élaboration et de décisions ;*
- *travail sur les conséquences de la décision à prendre, concertation à mettre en œuvre.*

Les candidats se sont, de manière générale, un peu trop focalisés sur les aspects juridiques et formels du dossier, et ont eu du mal à l'aborder sous l'angle de la stratégie de la collectivité. Il faut dire que ce dernier contenait peut-être trop d'éléments à caractère législatif et réglementaire.

Le niveau d'ensemble est assez faible :

- *de manière générale par rapport à la capacité d'aide à la décision politique ;*
- *de manière plus réduite, mais dans des proportions inquiétantes, par rapport à la compréhension même du dossier.*

Les points forts des candidats ont été de bien coller au dossier et de faire du commentaire juridique mais en revanche, leurs points faibles ont été de ne pas avoir une approche stratégique, de ne pas produire une véritable aide à la décision politique.

L'épreuve de la note de synthèse reste un instrument de vérité par rapport à la capacité des agents à la produire, en mettant en perspective un problème tout en ayant une vue d'ensemble, et une véritable aide à la décision politique. De ce fait, on ne peut qu'être inquiet, sauf quelques exceptions, sur la faible capacité des candidats du 3^e concours à traiter correctement cette épreuve essentielle.

Composition portant sur une question de la société contemporaine (remarques communes à l'épreuve du concours interne)

Le sujet proposé permettait d'apprécier la capacité des candidats à s'approprier un débat d'actualité et à le mettre en perspective au regard à la fois de l'histoire de la société et de l'histoire des idées. Il était abordable pour tout candidat, mais aussi propre à distinguer les candidats selon leur finesse d'analyse.

Le libellé de la question était susceptible de faciliter le travail de problématisation à effectuer par les candidats. L'adjectif « féministe » appelait un riche travail d'analyse des termes du sujet dès l'introduction. L'introduction a ainsi été un élément de différenciation des candidats.

Il s'agissait d'un sujet que les candidats étaient susceptibles d'anticiper, ce qui pouvait induire des phénomènes de bachotage et récitation. Néanmoins, il était tout à fait pertinent et bien formulé.

Une question sur la société contemporaine peut être appréhendée dans un cadre limité à quelques faits saillants de l'actualité, le cas échéant avec une approche simplement journalistique, ou donner lieu à une véritable réflexion appuyée sur l'analyse d'évolutions, faits et concepts. En l'occurrence, les copies ont pu couvrir l'ensemble de la palette, du bavardage sur l'actualité sans aucune démarche argumentative à une véritable démonstration traduisant une connaissance précise de l'histoire et des théories du féminisme.

En tout état de cause, le sujet ne comportait aucun piège. Logiquement, il n'est donc à relever aucune incompréhension récurrente par rapport à l'énoncé.

Si le niveau d'ensemble apparaît bon, il n'en demeure pas moins que la maîtrise de la méthode de la composition a été très hétérogène. Des candidats semblent considérer qu'un avis ou une opinion valent indépendamment de la réflexion dont ils ont vocation à être l'aboutissement. Il en est résulté des jugements hâtifs et des propos péremptifs.

D'excellentes copies ont attesté de véritables qualités analytiques. Par ailleurs, les copies ont souvent traduit une connaissance relativement bonne de l'histoire du féminisme. En revanche, les débats internes au féminisme ne sont pas toujours maîtrisés. Le féminisme a tendu à être envisagé dans les copies comme un bloc monolithique.

De même, le champ des nouvelles revendications féministes a été rarement maîtrisé. Par exemple, la notion de « charge mentale » a figuré peu fréquemment dans les compositions. De fait, les copies se sont concentrées souvent sur les modalités des revendications féministes contemporaines plus que sur leur contenu.

Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes

Les questions 1, 2 et 4 avaient été conçues comme de miniexercices de synthèse, nécessitant peu d'apports de connaissances propres mais obligeant les candidats à faire le tri dans les documents fournis. Dans l'ensemble, c'est sur ces sujets qu'on retrouve en moyenne les moins mauvaises notes. La question 3 bien que simple en apparence était relativement technique. Elle permettait de vérifier si les candidats pouvaient se dégager ou non d'une vision à très court terme. Force est de constater que peu s'y sont essayés. La question 5 enfin permettait de départager les meilleures copies en obligeant les candidats à une réflexion de fond sur la base de leurs seules connaissances. Seuls quelques-uns ont bien réussi l'exercice alors que les questions étaient suffisamment larges pour permettre d'apporter des éléments de réflexion, même sans avoir de connaissances précises sur le sujet.

Alors que la plupart des questions faisaient appel à la culture financière générale, la moitié des candidats ne semblaient pas connaître ces questions. En effet, s'agissant du fond et d'une épreuve désormais obligatoire, il est surprenant de voir à ce niveau des erreurs d'analyse et de compréhension des mécanismes financiers aussi flagrantes alors même que la plupart des questionnements sont documentés.

L'analyse a été souvent partielle : soit par manque de connaissances, soit par manque de temps pour traiter la question. L'exercice a été assez délicat à appréhender pour les candidats tant sur le fond que sur la forme. La multiplication

des questions a pu amener certains candidats n'ayant pas pris le temps de prendre du recul sur l'ensemble de l'épreuve, à se perdre dans les premiers développements et à ne pas terminer leur devoir.

Les candidats ont été influencés par les documents joints et certains se sont limités à leur analyse. La réponse aux questions s'est cantonnée parfois à un commentaire des documents en oubliant la problématique. L'analyse a été descriptive mais n'a pas fait l'objet d'une démonstration.

Le niveau est extrêmement hétérogène. Comme très souvent pour l'épreuve de finances publiques de nombreux concours, à l'oral comme à l'écrit, en externe, interne ou 3^e concours, on trouve quelques très bons candidats sur cette matière technique et d'autres beaucoup plus nombreux dont on voit que, malgré l'apport de documents extérieurs à leurs seules connaissances, ils ne maîtrisent ni les codes de l'exercice, ni les fondamentaux de la matière.

La moitié des copies n'ont pas traité les sujets correctement : souvent absence de structuration des idées (absence de plan), très peu d'analyse, pas d'apports personnels, connaissances limitées aux documents fournis. Et surtout, beaucoup de candidats n'ont pas répondu à la question !

Les bonnes copies ont présenté des connaissances structurées, une analyse plutôt poussée (réflexions sur les réformes possibles), les problématiques étaient bien exposées et pertinentes.

Il est à noter qu'il y a eu un problème global de gestion du temps, de style et de nombreuses fautes d'orthographe.

Au final, cette épreuve ne pardonne pas la médiocrité : soit les notes sont bonnes voire très bonnes, soit elles sont très mauvaises avec un écart-type plus fort que celui que l'on peut trouver sur une note de synthèse et plus encore sur une dissertation. On retrouve ainsi peu de notes autour de la moyenne.

VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES

1) Concours externe

✚ Mise en situation professionnelle collective

Contexte	Conscient que l'association des citoyens à l'élaboration des grands projets est une dimension essentielle de la lisibilité, l'efficacité et la transparence des décisions, le Président de votre intercommunalité souhaite mettre en place une instance de concertation pour une meilleure réponse aux besoins des citoyens/usagers.
Problématique proposée	Vous établirez à l'attention de votre directeur général des services, un ensemble de recommandations visant à éclairer le Président pour organiser une démarche collaborative visant à donner au citoyen la possibilité de s'informer, de s'exprimer et surtout de s'impliquer dans le processus de décision au sein de votre collectivité.
Fonctions occupées par les candidats	Directeur ou directrice des services techniques Directeur ou directrice de l'informatique et de l' <i>open data</i> Directeur ou directrice de la prospective Directeur ou directrice de la citoyenneté et de la solidarité

Contexte	Le Conseil départemental dans lequel vous travaillez envisage de revoir la durée annuelle de travail de ses agents, actuellement très en deçà de la durée légale. Les élus et élues, convaincus qu'il s'agit d'un gisement important d'économies, ont demandé au directeur général des services de rapidement lancer la consultation des organisations syndicales.
Problématique proposée	Afin de préparer la première réunion avec les organisations syndicales sur cette question, le directeur général des services souhaite avoir des propositions et une méthodologie de travail pour avancer sur ce dossier RH.
Fonctions occupées par les candidats	Directeur ou directrice général adjoint ressources Directeur ou directrice général adjoint finances Directeur ou directrice général adjoint aménagement et développement durable Directeur ou directrice général adjoint solidarité

✚ Droit et gestion des collectivités territoriales

- Sport et culture, des compétences partagées
- La suppression des départements est-elle impossible ?
- L'établissement public administratif
- Le retour du jour de carence dans la fonction publique territoriale, une bonne nouvelle ?
- Les partenariats publics privés
- Les sociétés publiques locales, une solution idéale ?
- Les enjeux financiers des Départements
- Les enjeux de la métropolisation
- La continuité du service public
- Les attributions du maire

✚ Questions européennes

- Le processus décisionnel de l'Union européenne répond-il aux exigences de la démocratie représentative ?
- L'avenir de l'Union européenne passe-t-il par le retour des Nations ?
- Le principe de subsidiarité limite-t-il le pouvoir des institutions de l'Union européenne ?
- Le principe de « libre concurrence » et les règlements d'exemption
- Quel rôle moteur de la Commission européenne dans le processus législatif européen ?
- Les élections du Parlement européen et leurs conséquences sur la Commission européenne
- L'Union européenne a-t-elle encore vocation à s'élargir ?
- Le Brexit : facteur de renforcement ou d'éclatement de l'Union européenne ?
- Faut-il réactualiser le projet de Communauté européenne de défense ?
- Le concept de service public a-t-il un sens en droit de l'Union européenne ?

✚ Questions sociales

- Le code d'entrée et du séjour des étrangers
- La protection de la mère et de l'enfant
- La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
- Le logement social
- Les agences régionales de santé
- La charte sociale européenne

✚ Anglais

- Beware : this Russian cyber warfare threatens every democracy
(*The Guardian*, 4 novembre 2017)
- The fashion world speaks out : "Without immigration, we'd be selling potato sacks"
(*The Guardian*, 14 octobre 2017)
- Councils are facing bankruptcy – is this the end of public service?
(*The Guardian*, 06 mars 2017)
- A basic income for everyone? Yes, Finland shows it really can work, by Aditya Chakraborty
(*The Guardian*, 31 octobre 2017)

- Donald Trump is ripping up the alliances that keep the world safe. We must defend them, by Natalie Nougayrède
(*The Guardian.com*, 17 octobre 2017)
- President Trump is the master of abhorrent identity politics, by Eugene Robinson
(*The Washington Post*, 2 novembre 2017)
- A post-Brexit recovery can never happen if we don't tackle debt among the young
(*The Independent, Editorial*, 16 octobre 2017)
- Come with an open mind' : the people who live at work, by Helen Lock
(*The Guardian*, 26 septembre 2017)
- How Russian Propaganda Spreads On Social Media, by Laura Sydell
(*NPR*, 29 octobre 2017)
- Carrots and communism : the allotments plotting a food revolution
(*The Guardian*, 17 août 2017)

Allemand

- EU-Sorgen wegen Deutschland; Die Europäische Union bleibt handlungsfähig auch im Fall deutscher Neuwahlen von Niklaus Nuspliger
(*NZZ International*, 25 novembre 2017)
- Jamaika-Verhandlungen : Herr Steinmeier, übernehmen Sie! von Ludwig Greven
(*Zeit online*, 20 novembre 2017)
- Merkels Pflichtbewusstsein wird zu Machtgier umgedeutet von Peter Huth
(*Die Welt*, 25 novembre 2017)

Espagnol

- Un Plan Marshall para África – Antonio Tajani
(*El País*, 22 novembre 2017)
- Revelan nueva lista de líderes vinculados a paraísos fiscales
(*El Tiempo*, 06 novembre 2017)
- Elena Poniatowska : « Los jóvenes tienen que encabezar la lucha contra la violencia hacia las mujeres » - Sonia Corona
(*El País*, 28 novembre 2017)
- Corea del Norte, la vida es un decorado – Manuel Morales
(*El País*, 29 novembre 2017)
- Estados Unidos ya no está solo en el centro del escenario internacional – Emilio Cárdenas
(*La Nación*, 30 novembre 2017)

Italien

- Il diritto ad una informazione che non mi piace – Antonio Rossano
(*L'Espresso*, 30 ottobre 2017)
- Stefano Bollani : « La scuola vuole solo educare all'obbedienza » - Chiara Maffioletti
(*Il Corriere della sera*, 23 novembre 2017)

2) Concours interne

✚ Mise en situation professionnelle collective :

Contexte	<p>La loi de programmation des finances publiques instaure une contractualisation sur la base des dépenses des collectivités territoriales. La hausse devra ainsi être limitée à 1,2 % par année.</p> <p>Face à ce contexte budgétaire contraint, le directeur ou la directrice général des services souhaiterait limiter les reports excédents des associations financées par la collectivité. En effet, une partie des subventions versées à l'amicale des joueurs de boules et à l'association des joueurs de belotte semblent être thésaurisées en partie d'une année sur l'autre. On estime à 30% le budget des subventions qui pourrait ainsi être économisé sans mettre en péril les activités desdites associations.</p>
Problématique proposée	<p>Dans cette perspective, votre mission consiste à accompagner le Président et la directrice générale des services pour proposer une note d'information préparer les associations à de nouveaux modes d'attribution des subventions.</p> <p>Vous définirez la méthodologie pour y parvenir.</p>
Fonctions occupées par les candidats	<p>Directeur ou directrice des finances Directeur ou directrice des affaires sportives Directeur ou directrice des affaires culturelles Directeur ou directrice de la citoyenneté et de la vie associative</p>

Contexte	<p>Suite aux élections municipales, une nouvelle équipe d'élus vient d'arriver à la tête de votre commune. Le maire souhaite décliner son projet politique présenté lors de la campagne électorale en plan de mandat en associant les services et en proposant une démarche participative en direction des citoyens.</p>
Problématique proposée	<p>La directrice générale des services vous demande de lui faire des propositions pour bâtir une méthode d'élaboration du plan de mandat associant les services et les usagers.</p> <p>Vous formaliserez la méthode de travail et les premières pistes de travail.</p>
Fonctions occupées par les candidats	<p>Directeur ou directrice général adjoint des services techniques Directeur ou directrice général adjoint des services à la population (éducation, sports, solidarités) Directeur ou directrice général adjoint des ressources Directeur ou directrice général adjoint de la citoyenneté et de la vie des quartiers</p>

✚ Droit et gestion des collectivités territoriales

- Politiques publiques locales et contractualisation
- Les politiques de transport des collectivités territoriales
- Peut-on parler de recentralisation ?
- Les assemblées délibérantes des collectivités : un rôle à revaloriser ?
- Les métropoles sont-elles des EPCI ?
- La gratuité du service public local
- Le financement des investissements des collectivités territoriales
- Le citoyen, acteur des politiques publiques locales ?
- La carte départementale
- Sport et collectivités : une équipe gagnante ?

✚ Questions européennes

- Quelles sont la place et l'influence du Comité des régions auprès des institutions européennes ?
- La politique européenne d'aménagement du territoire dans les pays d'Europe centrale et orientale
- La coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures : compétences dévolues à l'Union européenne et limites des États membres
- Quel est le rôle des agences de l'Union européenne ?
- Le juge national, juge de droit commun de l'Union européenne
- L'Union économique et monétaire : quels enjeux depuis la crise monétaire ?
- La Banque centrale européenne : rôle « leader » ou « suiveur » des marchés financiers ?
- Le droit du marché intérieur : un droit de la régulation du marché
- Les grandes masses du budget européen depuis la crise financière de 2008
- La politique commerciale commune : atout ou handicap vis-à-vis des pays tiers ?

✚ Questions sociales

- La lutte contre la pauvreté dans les pays de l'Union européenne
- Le plein emploi est-il un concept dépassé ?
- La politique de la ville
- Les libertés et droits des salariés dans l'entreprise
- Les risques sociaux
- Les mesures en faveur des enfants handicapés
- Le financement de la protection sociale
- Que pensez-vous de l'avenir de l'enseignement professionnel ?
- Les conditions de travail
- La loi de financement de la Sécurité sociale
- L'aide sociale dans les principaux pays de l'Union européenne

Anglais

- When 37% of children are brought up poor, that's a national humiliation, by Polly Toynbee
(*The Guardian*, 02 novembre 2017)
- Paris battles to cash in from Brexit : "I think we can gain 10 000 jobs"
(*The Guardian*, 14 novembre 2017)
- I'm a sexual assault survivor.#MeToo is incredibly isolating, by Katharine Viles
(*The Washington Post*, 20 octobre 2017)
- Minister on catcalling law : Some men still say "It's French culture", by Melissa Bell and Bryony Jones
(*The New York Times*, 19 octobre 2017)
- UK faces return to inequality of Thatcher years, says report, by Larry Elliott
(*The Guardian*, 31 janvier 2017)
- Britain criticised by MEPs for failing to take action on tax havens
(*The Guardian*, 10 novembre 2017)
- Austerity puts public workers' wages below private sector, by Jamie Doward
(*The Guardian*, 21 octobre 2017)
- Pedigree dogs don't just look good – they keep you alive for longer
(*The Daily Telegraph*, 17 novembre 2017)
- End of Saudi women driving ban reflects deep changes in society, by Jane Kinninmon
(*BBC NEWS*, 27 septembre 2017)
- What can Britain learn from the US on links between economic distress and poor health?
(*The Guardian*, 17 novembre 2017)

Allemand

- Berlin ; So profitiert Berlin vom Bund – Helga Labenski
(*Berliner Morgenpost Online*, 14 septembre 2017)
- Gelbe Energie – Lang, Anna-Sophia Traufetter, Gerald
(*Der Spiegel*, 02 septembre 2017)

Espagnol

- Europa, África y la ONU incentivan el regreso a sus casas de los inmigrantes de Libia – Javier Casqueiro
(*El País*, 27 novembre 2017)
- África tiene que estar en la cima de la agenda política europea – Antonio Tajani
(*El país*, 22 novembre 2017)
- Las aerolíneas « low cost » toman el espacio aéreo español. Las compañías de bajo coste batan récord de pasajeros y destronan a las aerolíneas tradicionales de su liderazgo - Ramón Muñoz
(*El País*, 06 novembre 2017)

3) Troisième concours

✚ Mise en situation professionnelle collective

Contexte	Afin d'améliorer le bien-être au travail de ses agents et la productivité, la collectivité a mis en place le télétravail dans le cadre d'un projet plus ambitieux, s'orientant vers un fonctionnement plus transversal et moins hiérarchique avec l'aménagement des locaux de son centre administratif.
Problématique proposée	Le maire et le directeur général des services souhaitent avoir des propositions en termes de management du changement, avant la rencontre avec les organisations syndicales.
Fonctions occupées par les candidats	Directeur et directrice des systèmes d'information Directeur et directrice des ressources humaines Directeur et directrice des services techniques

✚ Droit et gestion des collectivités territoriales

- Faut-il étendre le pouvoir normatif des collectivités ?

✚ Questions européennes

- Le rôle du Parlement européen dans le processus budgétaire européen est-il décisif ?
- La politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne permet-elle réellement la prise de position commune des États membres ?
- En quoi l'Union européenne est-elle une organisation de promotion de la paix ?
- Un gouvernement de « l'Eurozone » est-il possible ?

✚ Questions sociales

- Les syndicats

✚ Anglais

- Tobacco use jumps 80% in top-grossing movies, by Victoria Knight
(Shortened and adapted from CNN, 10 juillet 2017)

✚ Allemand

- Grünen-Parteitag : Wir sind Helden – Matthias Lohre
(Zeit Online, 25 novembre 2017)

✚ Italien

- Algoritmi, banche, benzina e verdure : è sempre una questione di fiducia
(Beppe Severgnini, Il Corriere della sera, 09 novembre 2017)

VIII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES

1) Concours externe

Droit et gestion des collectivités locales

L'épreuve a révélé de très bons candidats. Ceux-ci ont fait l'effort de s'y préparer. Ils se sont appuyés sur de solides connaissances leur permettant d'avoir une certaine hauteur de vue tout en sachant concrétiser l'action territoriale.

Les exposés ont été structurés autour d'une problématique bien posée et insérée dans l'actualité.

La source de réflexion de nombre de candidats a été appréciée par les examinateurs et examinatrices.

En revanche, il est à regretter que, pour d'autres candidats, l'épreuve a été très peu préparée. Les connaissances sont insuffisantes, parfois confuses, mettant en difficulté les candidats à conduire une réflexion et à répondre aux questions.

Il est à noter que certains candidats n'ont illustré leurs propos qu'à partir de situations relatives à l'administration de l'État et se sont révélés incapables d'illustrer les propos par référence à l'administration territoriale.

Questions sociales

Sur les candidats entendus, la moitié a maîtrisé la matière en présentant un dossier bien étayé et en répondant aux questions avec discernement et aisance.

L'autre moitié a semblé plus fragile par des exposés incomplets ou des connaissances lacunaires.

Une fois encore, il est important de rappeler le caractère primordial de la préparation sans impasse.

Questions européennes

Il a été noté que les candidats, dans leur ensemble, étaient très bien préparés. Le niveau a été très correct comme la qualité des prestations orales et les réponses aux questions annexes.

Très peu de candidats ont échoué ou n'ont pas su répondre aux questions posées.

Le niveau d'ensemble est très satisfaisant et il a été perçu un goût des candidats pour la matière.

Anglais

La majorité des candidats semble bien préparée au format de l'épreuve.

Cependant, certains ont recours au calque de l'anglais dans la traduction car ils ne disposent pas d'un lexique suffisant.

Il a été toutefois noté une bonne connaissance du monde anglo-saxon motivée par une lecture régulière de la presse.

Par conséquent, les prestations semblent souvent plus abouties que l'an dernier.

Allemand

On a constaté une majorité de très bons candidats.

La différence entre les candidats n'a pas été tant linguistique que sur le plan des connaissances du contexte et de l'actualité.

Espagnol

Le niveau a été relativement équilibré et assez satisfaisant. Certains candidats se sont distingués par leurs connaissances et leur aisance à l'oral dans une langue étrangère.

Les candidats semblaient plutôt bien préparés : ils ont maîtrisé la nature de l'épreuve dans ses différents volets.

Néanmoins, on attendait plus de précision quant à l'exercice de la traduction et, dans certains cas, des connaissances politico-économiques plus solides.

Italien

On a eu de très bons candidats avec d'excellentes capacités linguistiques, malgré un niveau de compétence linguistique différent.

2) Concours interne

Droit et gestion des collectivités locales

Les résultats sont assez tranchés cette année : soit les candidats disposaient de connaissances et ont pu ainsi répondre aux questions et se projeter dans le concret, soit ils n'ont pas eu ces connaissances et ont « bloqué » assez vite, avec des résultats insuffisants.

Dans l'ensemble, on a noté que les candidats avaient de meilleures connaissances que l'an dernier.

Questions européennes

Globalement, les candidats ont été de bon niveau et se sont bien préparés à l'épreuve.

Les candidats qui se sont démarqués et ont obtenu de très bonnes notes, ont su allier analyse technique et hauteur de vue car il y a à la fois la dimension droit et politique de l'Union européenne (perspective, enjeux...).

Peu de candidats ont eu une note en dessous de la moyenne. Ceux ayant échoué ont soit fait des hors sujets, soit présenté des généralités avec une approche scolaire.

Questions sociales

Sauf exception, les candidats ont semblé avoir préparé correctement leur épreuve. Il est apparu souvent une réelle sensibilité aux politiques sociales : de là découle de bons, voire de très bons entretiens.

Il est indispensable de rappeler à tous les candidats que l'épreuve de « Questions sociales » doit être préparée avec la même attention que d'autres épreuves a priori plus techniques.

Anglais

L'épreuve de traduction semble être l'exercice le plus difficile. Malgré les difficultés langagières, la majorité des candidats a essayé de mettre en avant les idées principales des documents.

Allemand

Le niveau linguistique global est nettement supérieur au niveau observé lors des concours précédents.

Espagnol

Le niveau des candidats (qui ont semblé être préparés) a été jugé homogène.

La traduction a tendu toutefois à être peu respectueuse des structures de la langue.

Les exposés ont été généralement clairs et bien structurés.

3) Troisième concours

 **Droit et gestion des collectivités territoriales**

Cf : concours interne.

 **Questions européennes**

Cf : concours interne.

 **Questions sociales**

On a relevé une maîtrise parfaite du sujet, avec des réponses à toutes les questions et une bonne présentation.

 **Anglais**

On a constaté un niveau plutôt moyen.

 **Allemand**

Les candidats ont plutôt eu un bon niveau linguistique et une bonne connaissance du contexte politique.

 **Italien**

Il est à noter de bons candidats avec un excellent niveau général, des compétences culturelles remarquables, et parfois, malgré des lacunes grammaticales, une capacité d'expression appréciable.

Données Statistiques

IX. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS

Concours externe	24 postes
Concours interne	22 postes
Troisième concours	4 postes

Soit un total de 50 postes

X. CANDIDATS INSCRITS

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	204	105	21	330
BORDEAUX	27	24	1	52
RENNES	32	20	4	56
LYON	41	32	1	74
STRASBOURG	18	11	3	32
LA RÉUNION	5	10	1	16
MARTINIQUE	2	12	1	15
TOTAL	329	214	32	575

XI. CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	197	104	20	321
BORDEAUX	27	23	1	51
RENNES	32	20	3	55
LYON	39	31	1	71
STRASBOURG	17	11	3	31
LA RÉUNION	5	10		15
MARTINIQUE	1	12	1	14
TOTAL	318	211	29	558

TYOLOGIE DES REJETS :

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Hors délai	3			3
Dossier incomplet	2	1	1	4
Diplôme insuffisant	4			4
Ancienneté insuffisante		2		2
Absence de page constitutive du dossier	2			2
Statut agent public			2	2
TOTAL	11	3	3	17

XII. CANDIDATS PRÉSENTS

Jour 1

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	90	67	13	170
BORDEAUX	17	13		30
RENNES	11	14	2	27
LYON	9	14		23
STRASBOURG	8	2	2	12
LA RÉUNION		7		7
MARTINIQUE	1	8		9
TOTAL	136	125	17	278

Jour 5

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	85	66	13	164
BORDEAUX	15	12		27
RENNES	11	14	2	27
LYON	8	14		22
STRASBOURG	8	2	2	12
LA RÉUNION	-	7		7
MARTINIQUE	1	8		9
TOTAL	128	123	17	268

XIII. PROFIL DES CANDIDATS INSCRITS

Sexe

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
HOMMES	181	100	17	298
FEMMES	148	114	15	277
TOTAL	329	214	32	575

Âge

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Moins de 25 ans	169			169
25 – 29 ans	87	15		102
30 – 34 ans	27	61	4	92
35 – 39 ans	18	53	10	81
40 – 44 ans	13	48	5	66
45 – 49 ans	8	20	6	34
50 – 54 ans	3	9	4	16
55 – 59 ans	3	6	3	12
60 ans et plus	1	2		3
TOTAL	329	214	32	575

Niveau d'études

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Inférieur au bac		2	1	3
Bac	1	5	2	8
Bac + 2	2	3		5
Bac + 3	29	13	2	44
Bac + 4	40	28	3	71
Bac + 5 ou plus	257	163	24	444
Disp. 3 enfants				
TOTAL	329	214	32	575

Origine géographique

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Auvergne Rhône-Alpes	38	19	1	58
Bourgogne-Franche-Comté	5	5		10
Bretagne	18	5	2	25
Centre-Val-de-Loire	5			5
Corse		1		1
Grand Est	19	13	2	34
Guadeloupe	2	4	1	7
Guyane	1	2	1	4
Hauts-de-France	15	16		31
Île-de-France	139	78	20	237
Martinique	3	7	1	11
Normandie	6	10		16
Nouvelle Aquitaine	25	16	1	42
Occitanie	18	11		29
Pays de la Loire	12	3	1	16
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18	14	1	33
La Réunion	4	9		13
Mayotte		1		1
Étranger	1		1	2
TOTAL	329	214	32	575

XIV. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1) Notes obtenues par épreuves

 Concours externe

	COMPOSITION D'ÉCONOMIE (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,54	12,26	12,38
Note maximum	17	17	17
Note minimum	0	9	9,5
Nombre de notes supérieures à 10	78	44	21
Nombre de notes éliminatoires	3		

	COMPOSITION DE DROIT PUBLIC (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,28	13,6	13,96
Note maximum	17	17	16,5
Note minimum	0	10	11
Nombre de notes supérieures à 10	89	49	24
Nombre de notes éliminatoires	7		

	NOTE DE SYNTHÈSE OGCT (coef. 5)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,38	12,16	12,48
Note maximum	16	16	16
Note minimum	3,5	8,5	8,5
Nombre de notes supérieures à 10	68	44	22
Nombre de notes éliminatoires	1		

	COMPOSITION DE CULTURE GÉNÉRALE (coef.3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,97	11,85	12,17
Note maximum	17	17	17
Note minimum	1	8	8
Nombre de notes supérieures à 10	59	39	19
Nombre de notes éliminatoires	6		

	FINANCES PUBLIQUES (coef. 2)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,37	12,08	12,21
Note maximum	17	17	17
Note minimum	0,5	7,5	7,5
Nombre de notes supérieures à 10	49	35	16
Nombre de notes éliminatoires	11		

	NOTE DE SYNTHÈSE EN ÉCONOMIE (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,66	11,14	11,55
Note maximum	14	14	14
Note minimum	6	8	8
Nombre de notes supérieures à 10	43	33	16
Nombre de notes éliminatoires			

	NOTE DE SYNTHÈSE EN DROIT PUBLIC (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,75	12,08	12,32
Note maximum	15,5	15,5	15,5
Note minimum	3	8,5	8,5
Nombre de notes supérieures à 10	74	40	17
Nombre de notes éliminatoires	2		

	VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (coef. 5)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,28	12,63	13
Note maximum	16	16	15
Note minimum	5	9	9,5
Nombre de notes supérieures à 10	57	42	19
Nombre de notes éliminatoires			

COMPOSITION DE CULTURE GÉNÉRALE (coef. 3)			
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,60	12,19	12,3
Note maximum	17	17	15,5
Note minimum	1,5	8,5	10,5
Nombre de notes supérieures à 10	76	41	20
Nombre de notes éliminatoires	3		

FINANCES PUBLIQUES (coef. 2)			
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,94	11,63	12,27
Note maximum	15,5	15,5	15,5
Note minimum	3,5	8	8,5
Nombre de notes supérieures à 10	61	38	19
Nombre de notes éliminatoires	3		

	NOTE DE SYNTHÈSE EN ÉCONOMIE (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,09	11,28	12
Note maximum	14,5	14,5	14,5
Note minimum	5	9	9,5
Nombre de notes supérieures à 10	5	5	2
Nombre de notes éliminatoires			

	NOTE DE SYNTHÈSE EN DROIT PUBLIC (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,97	13,05	13,83
Note maximum	15,5	15,5	15,5
Note minimum	6	8,5	11,5
Nombre de notes supérieures à 10	10	8	3
Nombre de notes éliminatoires			

	NOTE DE SYNTHÈSE OGCT (coef. 5)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,18	12,33	13
Note maximum	16	16	16
Note minimum	3,5	10	11
Nombre de notes supérieures à 10	9	8	3
Nombre de notes éliminatoires	5		

	COMPOSITION DE CULTURE GÉNÉRALE (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,68	11,61	11,5
Note maximum	13,5	13,5	13
Note minimum	6	10	10
Nombre de notes supérieures à 10	7	7	2
Nombre de notes éliminatoires			

FINANCES PUBLIQUES (coef. 2)			
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,35	12,72	12,33
Note maximum	15,5	15,5	14
Note minimum	4	7,5	10
Nombre de notes supérieures à 10	7	7	2
Nombre de notes éliminatoires	2		

2) Moyennes générales par concours

	Présents	Admissibles	Lauréats
Externe	10,31	12,39	12,64
Interne	10,25	11,93	12,29
Troisième concours	9,65	12,20	12,53

3) Résultats d'admissibilité

181 points soit une moyenne de **11,31/20** pour le **concours externe**
Soit 51 candidats admissibles

177 points soit une moyenne de **11,06/20** pour le **concours interne**
Soit 46 candidats admissibles

173,50 points soit une moyenne de **10,84/20** pour le **troisième concours**
Soit 9 candidats admissibles

XV. CANDIDATS ADMISSIBLES

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	35	29	7	71
BORDEAUX	6	3		9
RENNES	4	6	1	11
LYON	3	3		6
STRASBOURG	3	2	1	6
MARTINIQUE		1		1
LA RÉUNION		2		2
TOTAL	51	46	9	106

XVI. PROFIL DES CANDIDATS ADMISSIBLES

Sexe

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
HOMME	26	15	3	44
FEMME	25	31	6	62
TOTAL	51	46	9	106

Âge

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Moins de 25 ans	42			42
25 – 29 ans	9	3		12
30 – 34 ans		22	2	24
35 – 39 ans		13	5	18
40 – 44 ans		5	1	6
45 – 49 ans		2		2
50 – 54 ans		1	1	2
TOTAL	51	46	9	106

Niveau d'études

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Bac		1	1	2
Bac + 3	3	1		4
Bac + 4	3	1	1	5
Bac + 5 ou plus	45	43	7	95
TOTAL	51	46	9	106

Origine géographique

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Auvergne Rhône-Alpes	3	3		6
Bourgogne-Franche-Comté	2	2		4
Bretagne	3	2		5
Centre-Val-de-Loire	3			3
Grand Est	2	1		3
Hauts-de-France	3	5		8
Île-de-France	27	23	8	58
Normandie		1		1
Nouvelle Aquitaine	4	3		7
Occitanie	1			1
Pays de la Loire		2		2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3	1		4
Martinique		1		1
La Réunion		2		2
Étranger			1	1
TOTAL	51	46	9	106

Préparation suivie

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Préparation	48	36	6	90
Pas de prépa	3	10	3	16
TOTAL	51	46	9	106

Organisme de formation de préparation (concours interne)

ENA	5
CNFPT	25
Autre	6
TOTAL	36

Structures d'origine (concours interne)

État	9
FPT	34
Ville de Paris	3
TOTAL	46

Grades ou fonctions (concours interne)

Attaché/Attaché principal/Directeur territorial	36
Attaché principal d'administration	1
Collaborateur/Directeur de cabinet	2
Conservateur de bibliothèques d'État	1
Professeur des lycées/Agrégé	2
Ingénieur principal territorial	2
Chargé de mission	1
Directeur des services de greffe judiciaires	1
TOTAL	46

IEP d'origine (concours externe)

Paris	18
Rennes	2
Aix-en-Provence	2
Bordeaux	5
Grenoble	2
Strasbourg	1
Lille	2
TOTAL	32

Profil au moment de l'inscription (troisième concours)

Privé	4
Sans emploi	2
Ville de Paris	1
Fonction publique d'État	1
Fonction publique hospitalière	1
TOTAL	9

XVII. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Nombre de candidats admissibles ayant renoncé à passer les épreuves orales : 13

Concours externe : 4

Concours interne : 6

Troisième concours : 3

1) Répartition des candidats présents selon leurs choix de matières

Concours externe

<i>Troisième épreuve d'admission</i>	
Matières	Nb de candidats
Questions européennes	41
Questions sociales	6
TOTAL	47

<i>Cinquième épreuve d'admission</i>	
Matières	Nb de candidats
Allemand	3
Anglais	33
Espagnol	9
Italien	2
TOTAL	47

Concours interne

<i>Troisième épreuve d'admission</i>	
Matières	Nb de candidats
Questions européennes	25
Questions sociales	15
TOTAL	40

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	2
Anglais	20
Espagnol	4
TOTAL	26

 Troisième concours

Troisième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit et gestion des collectivités territoriales	1
Questions européennes	4
Questions sociales	1
TOTAL	6

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	2
Anglais	1
Italien	2
TOTAL	5

2) Notes obtenues par épreuves

 Concours externe

	ENTRETIEN AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,5	14,58
Note maximum	19	19
Note minimum	4	10
Nombre de notes supérieures à 10	28	23
Nombre de notes éliminatoires	4	

	MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,55	13,96
Note maximum	17	17
Note minimum	5	11
Nombre de notes supérieures à 10	33	24
Nombre de notes éliminatoires		

	INTERROGATION AU CHOIX ENTRE LES QUESTIONS EUROPÉENNES OU SOCIALES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,81	13,93
Note maximum	17	17
Note minimum	7	11
Nombre de notes supérieures à 10	35	21
Nombre de notes éliminatoires		

	DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,83	10,89
Note maximum	18	18
Note minimum	5	5
Nombre de notes supérieures à 10	15	11
Nombre de notes éliminatoires		

	ÉPREUVE DE LANGUE AU CHOIX (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	13,67	13,87
Note maximum	20	18,5
Note minimum	5	7
Nombre de notes supérieures à 10	28	17
Nombre de notes éliminatoires		

	ENTRETIEN AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,87	13,4
Note maximum	17	17
Note minimum	5	8
Nombre de notes supérieures à 10	17	16
Nombre de notes éliminatoires		

	MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,4	14
Note maximum	18	18
Note minimum	6	9
Nombre de notes supérieures à 10	25	18
Nombre de notes éliminatoires		

	INTERROGATION AU CHOIX ENTRE LES QUESTIONS EUROPÉENNES OU SOCIALES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	13,21	14,07
Note maximum	18	18
Note minimum	7,5	10
Nombre de notes supérieures à 10	34	19
Nombre de notes éliminatoires		

	DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,22	11,5
Note maximum	16	16
Note minimum	5	6
Nombre de notes supérieures à 10	18	12
Nombre de notes éliminatoires		

	ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	13,71	13,5
Note maximum	17,5	17
Note minimum	3	5
Nombre de notes supérieures à 10	20	11
Nombre de notes éliminatoires		

	CONVERSATION AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,83	16
Note maximum	18	18
Note minimum	6	14
Nombre de notes supérieures à 10	3	3
Nombre de notes éliminatoires		

	MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,17	15,33
Note maximum	18	18
Note minimum	6	14
Nombre de notes supérieures à 10	3	3
Nombre de notes éliminatoires		

	INTERROGATION AU CHOIX ENTRE LES QUESTIONS EUROPÉENNES, SOCIALES, OU LE DROIT ET LA GESTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,04	11,75
Note maximum	15	16
Note minimum	7	8
Nombre de notes supérieures à 10	4	2
Nombre de notes éliminatoires		

	ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	13,58	14,25
Note maximum	18	15
Note minimum	11	13,5
Nombre de notes supérieures à 10	3	2

Nombre de notes éliminatoires		
-------------------------------	--	--

3) Notes obtenues aux épreuves à choix de matières

 Concours externe

<u>Admissibles</u>	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nombre de notes éliminatoires	Nb candidats notés
Questions européennes	12,13	16	7	29	0	41
Questions sociales	13,5	17	11	6	0	6

	ÉPREUVE DE LANGUE (coef. 2)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nombre de notes éliminatoires	Nb candidats notés
Allemand	14,5	20	7,5	2	0	3
Anglais	10,62	17	5	16	0	33
Espagnol	12,55	16	9	8	0	9
Italien	17	18,5	15,5	2	0	2

<u>Lauréats</u>	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nombre de notes éliminatoires	Nb candidats notés
Questions européennes	13,37	16	7	17	0	20
Questions sociales	14,5	17	11	4	0	4

	ÉPREUVE DE LANGUE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidats notés
Anglais	11,33	17	7	8	15
Espagnol	13,28	16	11	7	7
Italien	17	18,5	15,5	2	2

INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)						
<u>Admissibles</u>	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nombre de notes éliminatoires	Nb candidats notés
Questions européennes	12,9	16,5	7,5	22	0	25
Questions sociales	13,53	18	9	12	0	15

ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidats notés
Allemand	17	17	17	2	2
Anglais	10,87	17,5	3	14	20
Espagnol	13,25	14	12	4	4

INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)					
<u>Lauréats</u>	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidats notés
Questions européennes	13,82	16,5	10,5	11	11
Questions sociales	14,33	18	10	8	9

ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidats notés
Allemand	17	17	17	1	1
Anglais	11	13,5	5	8	10
Espagnol	12,5	13	12	2	2

INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)

Admissibles

	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nombre de notes éliminatoires	Nb candidats notés
Droit et gestion des collectivités territoriales	8	8	8	0	0	1
Questions européennes	13,12	15	7	3	0	4
Questions sociales	15	15	15	1	0	1

ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)

	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidats notés
Allemand	14,25	15	13,5	2	2
Anglais	11	11	11	1	1
Italien	15,5	18	13	2	2

INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)

Lauréats

	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidats notés
Droit et gestion des collectivités territoriales	8	8	8	0	1
Questions européennes	15,5	16	15	2	2

ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)

	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidats notés
Allemand	14,25	15	13,5	2	2

4) Moyennes générales par concours

	Admissibles	Lauréats
Externe	11,87	13,45
Interne	11,88	13,29
Troisième concours	12,15	14,33

5) Résultats d'admission

366,50 points soit une moyenne de **11,82 / 20** pour le concours externe
Soit 24 candidats admis

336,50 points soit une moyenne de **11,6 / 20** pour le concours interne
Soit 20 candidats admis

343 points soit une moyenne de **13,19 / 20** pour le troisième concours
Soit 3 candidats admis

XVIII. LAURÉATS

1) Répartition des candidats selon leurs choix de matières

Concours externe

<i>Troisième épreuve d'admission</i>	
Matières	Nb de candidats
Questions européennes	20
Questions sociales	4
TOTAL	24

<i>Cinquième épreuve d'admission</i>	
Matières	Nb de candidats
Anglais	15
Espagnol	7
Italien	2
TOTAL	24

Concours interne

<i>Troisième épreuve d'admission</i>	
Matières	Nb de candidats
Questions européennes	11
Questions sociales	9
TOTAL	20

<i>Cinquième épreuve facultative d'admission</i>	
Matières	Nb de candidats
Allemand	1
Anglais	10
Espagnol	2
TOTAL	13

 Troisième concours

Troisième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit et gestion des collectivités territoriales	1
Questions européennes	2
TOTAL	3

Quatrième épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	2
TOTAL	2

XIX. PROFIL DES LAURÉATS

Sexe

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
HOMME	14	5	1	20
FEMME	10	15	2	27
TOTAL	24	20	3	47

Âge

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Moins de 25 ans	19			19
25 – 29 ans	5	2		7
30 – 34 ans		9	2	11
35 – 39 ans		7	1	8
40 – 44 ans		2		2
TOTAL	24	20	3	47

Niveau d'études

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Bac			1	1
Bac + 3	1			1
Bac + 4	3		1	4
Bac + 5 ou plus	20	20	1	41
TOTAL	24	20	3	47

Origine géographique

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Auvergne Rhône-Alpes	3	2		5
Bourgogne-Franche-Comté		1		1
Bretagne	3	2		5
Centre-Val-de-Loire	2			2
Hauts-de-France	1	1		2
Île-de-France	13	11	2	26
Nouvelle Aquitaine	1	1		2
Occitanie	1			1
Provence-Alpes-Côte d'Azur		1		1
La Réunion		1		1
Étranger			1	1
TOTAL	24	20	3	47

Préparation suivie

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Préparation	23	19	1	43
Pas de prépa	1	1	2	4
TOTAL	24	20	3	47

Organisme de formation de préparation (concours interne)

ENA	3
CNFPT	15
Autres	1
TOTAL	19

Structures d'origine (concours interne)

État	2
FPT	18
TOTAL	20

Grades ou fonctions (concours interne)

Attaché/Attaché principal/Directeur territorial	16
Attaché principal d'administration	1
Conservateur de bibliothèques d'État	1
Directeur de cabinet	1
Ingénieur principal territorial	1
TOTAL	20

IEP d'origine (concours externe)

Paris	9
Bordeaux	2
Lille	1
Rennes	2
Grenoble	2
TOTAL	16

Profil au moment de l'inscription (Troisième concours)

Privé	2
Sans emploi	1
TOTAL	3